



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

La Guyane reste le territoire ayant le plus recours à l'IVG



Le 17 janvier marquera le cinquantième anniversaire de la loi Veil encadrant la dépénalisation de l'avortement en France. Un colloque à destination du grand public et des professionnels de santé se tiendra à Cayenne, ce jour-là. Avec près de 4 000 IVG réalisées en 2023, la Guyane est la région y ayant le plus recours. Les causes sont multiples, qu'il s'agisse de l'importance des violences sexuelles ou du faible recours à la contraception. Certaines femmes rencontrent toutefois des difficultés à accéder à l'IVG, c'est notamment le cas des mineures et des femmes rencontrant des difficultés à se déplacer.

En 2023, 3 685 interruptions volontaires de grossesse ont été réalisées en Guyane, selon les chiffres diffusés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé fin septembre. Plus de 4 IVG sur 5 (81,1 %) ont été réalisées hors centre hospitalier, en particulier par les sages-femmes libérales (74,4 %). Elles sont médicamenteuses dans 92,9 % des cas. La part des IVG réalisées entre 14 et 16 semaines est de 1,7 %.

Avec un taux 46,7 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, la Guyane est très largement la région où les femmes y ont le plus recours. Une Guyanaise a recours en moyenne 1,67 fois à l'avortement dans sa vie. A la veille de cette publication, lors d'une rencontre à la CPTS avec les professionnels de santé, le Dr Nadia Thomas affirmait « penser que le vrai chiffre est à 50 ‰ » en raison d'un recueil encore incomplet des données (Les IVG non hospitalière non remboursées ne sont pas comptabilisées. Pour la Drees, il serait au contraire surestimé en raison du nombre d'IVG réalisées en Guyane chez des femmes ne résidant pas sur le territoire).

Les statistiques tendraient toutefois à se rapprocher de la réalité, selon la présidente du Réseau Périnatal Guyane. « On a l'impression d'être passés de 2 000 IVG (2 268 en 2017) à 4 000 en six ans en Guyane, mais en fait, le recueil est mieux réalisé. Nous montons, mais sans doute moins fort que ce que montrent les chiffres. Dans le détail, ça monte chez les adultes et c'est stable chez les mineures. » La Guyane est déjà très largement en tête des IVG réalisées chez les mineures. En 2023, sur 1 000 adolescentes de 15 à 17 ans, 22 (21,9) y ont eu recours.

Dans tous les cas, ces chiffres traduisent une très grande disparité entre les territoires :

- La moyenne nationale de recours à l'IVG est de 16,7 ‰ ;
- La moyenne en Outre-mer est de 31,2 ‰ ;
- Les Pays de la Loire, région y ayant le moins recours, affichent un taux de 12,7 ‰ ;
- La Guadeloupe, deuxième région y ayant le plus recours, un taux de 44,5 ‰.

Chez les mineures de 15 à 17 ans :

- La moyenne nationale de recours à l'IVG est de 5,6 ‰ ;
- La moyenne en Outre-mer est de 14,6 ‰ ;
- La Bretagne, région y ayant le moins recours, affichent un taux de 4,3 ‰ ;
- Mayotte, deuxième région y ayant le plus recours, un taux de 15 ‰.

« Mener des études sur les représentations de la contraception »



L'importance du recours à l'interruption volontaire de grossesse en Guyane a plusieurs raisons. Louise Vuylstecker, référente santé sexuelle et reproductive à l'ARS, a montré dans de précédents travaux que « le recours itératif à l'IVG est très lié aux violences sexuelles subies. Ce sont des relations sexuelles non consenties qui amènent à des grossesses non désirées puis à l'IVG. On constate également que subir des violences sexuelles éloigne la victime du système de santé et l'amène à peu consulter. » A plusieurs reprises, et notamment lors d'une réunion sur les grossesses précoces, le Dr Nadia Thomas, présidente du réseau Périnatal Guyane, a rappelé que sur le territoire, « 30 % des jeunes femmes entrent dans la vie sexuelle par un rapport forcé ou pas vraiment souhaité, c'est-à-dire par un viol ».

Pour le Dr Thomas, le recours important à l'IVG illustre également « un échec de la contraception ». Louise Vuylstecker souhaite que soient menées des études sur le recours à la planification familiale ainsi que sur le recours et les représentations de la contraception. « En fonction des résultats, cela nous permettrait de mener ces campagnes de communication plus justes, auprès des publics qu'il est nécessaire de toucher. »

Des difficultés pour les mineures



La commission régionale d'orthogénie de Guyane s'est réunie fin octobre, dans les locaux de l'ARS. Ses membres ont pu faire le point sur la pratique des interruptions volontaires de grossesse sur le territoire. Les principales difficultés soulevées par les participants concernaient les mineures souhaitant y avoir recours. Ainsi, parmi les 17 événements indésirables transmis au réseau Périnatal Guyane en 2023, huit étaient dus à l'absence de l'entretien psycho-social obligatoire pour des mineures prises en charge dans les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS). Il a été suggéré de réfléchir à la possibilité de réaliser cet entretien à distance.

Deux autres événements indésirables avaient trait à la difficulté de trouver une personne accompagnante pour des mineures ne souhaitant pas que leurs parents ou leurs représentants légal ne soient informés. En effet, les mineures non émancipées peuvent recourir à l'IVG sans

l'autorisation du père, de la mère ou du représentant légal et sans qu'ils en soient informés. Elles se font accompagner dans leur démarche par la personne majeure de leur choix. Aucun décompte de remboursement n'est adressé aux parents pour les soins liés à l'IVG. En Guyane, il est possible de faire appel au réseau Périnat. Ses référentes ou les femmes-relais pourront alors accompagner les mineures.

Outre les difficultés à trouver un accompagnateur majeur, le réseau a été alerté d'un cas de rupture du secret, dans le cas d'une jeune fille dont les parents avaient entamé des démarches auprès des forces de l'ordre pour la retrouver. Un cas a également été signalé d'une patiente de 14 ans, à 13,5 semaines d'aménorrhée, arrivée en retard à son rendez-vous et qui n'a pas été prise en charge. Les membres de la commission orthogénie ont également fait part des difficultés des infirmières scolaires pour accompagner à l'hôpital les élèves souhaitant réaliser une IVG sans prévenir leurs parents.

Les bons Morpho pour le transport

Les membres de la commission régionale d'orthogénie ont également insisté sur les difficultés d'accès à l'IVG en raison de problèmes de transport. Cela est particulièrement vrai dans l'ouest du territoire. Le réseau Périnat Guyane propose ainsi des bons de transports, appelés bons Morpho. Financés par l'Agence Régionale de Santé, ils peuvent être utilisés auprès des piroguiers ou des taxis collectifs. Pour cela, les patientes peuvent solliciter les femmes-relais dans les communes de l'intérieur ou le professionnel de santé qui les suit. Si besoin, ce dernier peut se rapprocher du réseau Périnat Guyane pour connaître la démarche à suivre.

Christiane Taubira grand témoin des commémorations



Un colloque sur les 50 ans de la loi Veil se tiendra le 17 janvier, de 8 heures à 17 heures à l'Encre, à Cayenne. Christiane Taubira, en tant que grand témoin, ouvrira et clôturera les interventions, qui s'adressent à la fois aux professionnels de santé et au grand public.

Le programme

- **Première partie : Introduction générale**
 - o Christiane Taubira, grand témoin de l'événement ;
 - o Laurent Bien, directeur général de l'ARS : Stratégie régionale en santé sexuelle et reproductive ;
 - o Grégory Beriet, historien en santé publique : La loi Veil, symbole des luttes contre les discriminations de genres et pour l'accès aux droits sexuels et reproductifs ;
 - o Adrien Guilleau, sage-femme : Droit à l'IVG, un combat toujours d'actualité, état des lieux à travers le monde ;
 - o Dr Nadia Thomas, gynécologue, présidente du réseau Périnat Guyane : États des lieux de l'IVG en France et en Guyane.
- **Deuxième partie : Parler d'avortement à l'heure des réseaux sociaux**
 - o Amandine Debruyker, anthropologue, chargée de projets au réseau Périnat Guyane : Parler d'avortement à l'heure des réseaux sociaux, une introduction avec le rapport de la Fondation des Femmes / ISD sur la mobilisation anti-avortement en France ;
 - o Gérome Guitteau, journaliste à France-Guyane : Réseaux sociaux, associations d'information sur la santé sexuelle. Des freins à l'IVG ?
 - o Isabelle Hidair, anthropologue, directrice régionale aux droits des femmes Préfecture.
 - o Jeunes Ambassadeurs du Planning familial 973 : Présentation du programme Jeunes Ambassadeurs d'égalité ;
 - o Temps de discussion avec le public.
- **Troisième partie : Se penser fertile à l'adolescence en Guyane**
 - o Victoire Charvet, sage-femme coordinatrice parcours grossesse adolescente au réseau Périnat Guyane : Parcours grossesse ado et accompagnement de l'IVG en Guyane ;
 - o Louise Vuylsteker, sage-femme, référente santé sexuelle et reproductive à l'ARS : IVG itérative : tenter de comprendre le phénomène de répétition ;
 - o Nathalie Barthélémi et Dr Chitale Remonja, rectorat : les défis de l'accessibilité de la contraception et de l'information contraceptive ;
 - o Soraya Nicolaus, sage-femme à la CTG : Présentation du centre de santé sexuelle ;
 - o Marion Grosini, Coraline Vaz et Joanna Zeludkiewicz, chargées de projets à GPS : Les Plaisirs de Parsou, un outil pédagogique guyanais au service des droits sexuels et reproductifs ;
 - o Temps de discussion avec le public.

- **Christiane Taubira : clôture de la journée.**

EN BREF

♦ L'ARS valide deux groupes d'entraide mutuelle



les tensions apparues ces derniers mois entre Atypik et l'association d'usagers Atipa autisme.

Au second semestre 2024, l'Agence régionale de santé avait lancé un appel à candidatures pour la création de cinq groupes d'entraide mutuelle (GEM). Deux associations ont été labellisées en fin d'année : Réseau drogue solidarité (RDS) dans le champ des addictions et Atypik dans le champ de l'autisme. Les discussions ont également permis de faire baisser

Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande vulnérabilité. Un GEM est organisé sous forme associative et constitué de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité. Les GEM peuvent être accompagnés par un organisme gestionnaire sur les aspects financiers et administratifs. Ils peuvent nouer des partenariats dans cinq domaines :

- Avec les collectivités territoriales pour leur implantation ;
- Avec les milieux social, culturel et sportif pour développer des activités ;
- Avec des professionnels de santé pour les soins ;
- Avec le monde professionnel ;
- Avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

RDS, qui porte un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (Caarud), va créer une association pour des personnes ayant ou ayant eu des troubles addictifs. Son parrain sera Renaissance Guyane, l'association de professionnels de la psychiatrie du CHC. Un second projet avait été déposé par le groupe SOS et n'a pas été retenu.

Atypik, parrainé par le Centre de ressources autisme, a présenté un dossier correspondant à la philosophie des GEM. Atipa autisme, qui avait également présenté sa candidature, n'a pas été retenu. La structure a toutefois été confortée par l'ARS dans son rôle d'association d'usagers et continuera de percevoir des financements en ce sens.

Une cinquième candidature avait été déposée par l'Association des parents et amis de déficients auditifs de Guyane (Apadag). Le projet n'a pas été retenu car pas assez mature.

Si l'appel à candidatures est clos, l'ARS a toujours la possibilité de créer des GEM en fonction des propositions qui lui seront faites. De nombreuses pathologies ne sont pas couvertes actuellement : troubles du neurodéveloppement (TND), personnes cérébrolésées, déficience sensorielle. L'ARS n'a pas non plus reçu de candidatures émanant de Saint-Laurent-du-Maroni et aimerait qu'un GEM se développe dans la commune.

♦ Christophe Bouriat nommé directeur par intérim du GCS-ES



Par décision du directeur général de l'ARS, Christophe Bouriat est nommé directeur par intérim du groupement de coopération sanitaire – établissement de santé (GCS-ES). Cette nomination est « à titre temporaire jusqu'à la nomination d'un directeur titulaire ». Le GCS-ES est le quatrième établissement de santé aux côtés des hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Il a vocation à être labellisé centre hospitalier régional dans les prochaines semaines, afin de pouvoir signer ensuite la convention constitutive du CHU de Guyane.

♦ Un nouveau logo pour le CHU



Le futur CHU de Guyane se dote d'un nouveau logo. La précédente version faisait référence à l'échéance de 2025.

Dans sa nouvelle version, le logo du CHU de Guyane propose des déclinaisons pour ses trois sites de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

◆ La fusion-absorption de Rainbow Guyane par la SAS Canopée est effective

Dans la [Lettre pro du 17 décembre](#), nous vous avons annoncé le projet de fusion-absorption de Rainbow Guyane par la SAS La Canopée. Celle-ci est effective depuis le 1er janvier, a annoncé le groupe de santé privé, dans un communiqué diffusé hier.

Cette « initiative stratégique visant à simplifier et harmoniser le fonctionnement et la lisibilité des activités de soins du groupe Rainbow Santé. Cette fusion renforce l'efficacité des soins et répond aux besoins spécifiques du territoire, assure le groupe. Cette fusion s'inscrit dans une ambition forte : offrir une prise en charge harmonisée, efficace et accessible à tous les Guyanais. Elle s'appuie sur des objectifs clairs :

- Meilleure visibilité de l'offre de soins pour les usagers et les partenaires ;
- Mutualisation du personnel pour pallier les ressources territoriales manquantes et renforcer les pôles de compétences ;
- Optimisation des ressources disponibles afin de répondre aux défis du département guyanais ;
- Fluidification des parcours de décision au sein de la structure ;
- Harmonisation des parcours de soins et des pratiques, afin d'assurer une qualité constante des services ;
- Économie d'échelle et gain de productivité pour garantir une gestion efficace des ressources ;
- Meilleure lisibilité des filières de soins pour les professionnels de santé et les tutelles ;
- Image unifiée du groupe afin de renforcer le positionnement.

Au sein de ses activités, le groupe Rainbow Santé annonce que « les soins palliatifs développés au sein de la clinique ont été récemment nommés pilotes nationaux par le ministère de la Santé ». Il poursuit en précisant que « seule l'activité d'hôpital de jour soins médicaux et de réadaptation pédiatrique est suspendue, en raison du retard majeur du chantier lié à une gestion défaillante des entreprises de construction, à de nombreuses malfaçons retardant la livraison et à des actes de malveillance. Toutefois, afin de garantir la continuité des soins, les enfants seront transférés en HAD et pris en charge par les mêmes équipes à domicile. »

◆ Journées des soignants 2025 : appel à soumission



Les 8es Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane, plus connues sous le nom de Nos soignants ont du talent, se dérouleront les 16 et 17 avril 2025. Afin de réaliser son programme de communications, le comité d'organisation lance un appel à soumission. Peut être soumis tout travail scientifique (thèses, mémoires de DES, de DESC, de capacité, de DU, DESU ou DIU, de master, de diplôme d'État, de fin d'études) réalisé par un étudiant ou un professionnel de santé (travaux hors cadre universitaire acceptés) ayant passé au moins quelques mois en Guyane. Les internes et anciens internes des Antilles-Guyane et les inter-CHU ayant effectué un travail au cours de leur stage en Guyane sont vivement encouragés à soumettre. Le travail doit avoir été soutenu entre 2018 et 2025. Toutes les thématiques sont acceptées : clinique, biologique, épidémiologique, promotion de la santé, sociologique, anthropologique, etc. mais doivent concerner la Guyane. Plusieurs travaux peuvent être soumis par une même personne.

Les soumissions doivent être déposées d'ici au 26 janvier sur le [site internet des JDS](#).

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Sept nouveaux projets retenus pour la relocalisation des médicaments

Le ministère de la Santé et Bercy ont dévoilé hier dans un [communiqué de presse](#) sept nouveaux projets soutenus par France 2030 afin de renforcer ou relocaliser les étapes clés de la production de médicaments essentiels, pour un investissement industriel total de 117 millions d'euros.

Sept premiers lauréats avaient été annoncés par le président de la République Emmanuel Macron en juin 2023, avec l'ambition de soutenir 50 médicaments parmi les molécules jugées prioritaires pour un renforcement de la production, en raison de leur intérêt thérapeutique et de la vulnérabilité de leur approvisionnement.

Les sept lauréats annoncés lundi sont :

- Zach Systems, afin de « développer sa capacité de production pour répondre aux nouveaux besoins des marchés pharmaceutiques, ainsi qu'aux besoins de l'Etat français lors de situation de tension sur la logistique des médicaments essentiels ».
- L'entreprise pharmaceutique française indépendante Adhex Pharma pour relocaliser des patchs et films orodispersibles.

- Ipsophène, pour un investissement total de 14 millions d'euros dans la production de paracétamol français.
- La société de fabrication et de développement pour tiers (CDMO) Delpharm Lille en vue de doubler les capacités de production de produit oncologiques.
- Delpharm Tours pour « sécuriser et renforcer les capacités de production d'ampoules aseptiques et post-stérilisées ».
- Next Pharma qui va créer une « nouvelle zone de fabrication dédiée aux liquides non-stériles », notamment pour assurer la production de l'antiépileptique lévétiracetam.
- Benta Lyon pour un projet d'un million d'euros visant à « développer son portefeuille de médicaments génériques pour les patients français » et produire en particulier du paracétamol oral sous forme de suspension orale à usage pédiatrique.

Offres d'emploi



- L'Akatij recrute :
 - Un **infirmier** (CDI, temps plein, poste basé à Maripasoula). [Consulter l'offre et candidater.](#)
 - Un **chef de service de la prévention spécialisée** (CDI, temps plein, poste basé à Saint-Laurent-du-Maroni). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **travailleur social** pour son équipe mobile médico-sociale (CDI, temps plein, poste basé à Saint-Georges). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **psychologue** (CDI, temps plein, poste basé à Awala-Yalimapo et Saint-Laurent-du-Maroni). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Demain

- **Afterwork** de la CPTS, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Vendredi 17 janvier

- **Commémoration des 50 ans de la loi Veil**, de 8 heures à 17 heures à l'Encre, à Cayenne. Colloque grand public et professionnel ouvert à tous. Inscriptions : resp.projets@reseauperinatguyane.fr.

Vendredi 24 janvier

- **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. S'inscrire. <https://mpbconseil.com/form/view.php?id=195144>

Mardi 4 février

- **Soirée d'information** sur l'oncologie et les soins de support, organisé par le DSRC OncoGuyane et la CPTS, à la Domus Médica, à Cayenne.

Jedi 13 février

- **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)